



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien
aux défenseur·e·s des droits de l'Homme**

Rapport d'activités

Version publique

2018

www.emhrf.org

La mise en œuvre des activités de la Fondation et la publication de ce rapport ont été réalisées grâce au soutien financier de l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale (SIDA), de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération suisse, de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) et de la Direction générale du Voisinage et des Négociations sur l'élargissement (NEAR) de l'Union européenne, du ministère des Affaires étrangères du Danemark (DAPP), du Sigrid Rausing Trust, de l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), des fondations Open Society, du Fonds Rockefeller Brothers et de la Fondation nationale pour la démocratie (NED).

Le contenu du rapport relève de la seule responsabilité de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseur·e·s des droits de l'Homme (FEMDH) et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'un ou l'autre des partenaires mentionnés ci-dessus.



SIGRID RAUSING TRUST



Table des matières

1. RESUME	4
2. INTERVENTIONS DIRECTES	6
2.1. INTERVENTIONS URGENTES POUR PROTEGER LES DEFENSEUR·E·S.....	8
2.2. INTERVENTIONS EN APPUI AUX INITIATIVES NOUVELLES ET INNOVANTES	9
3. INTERVENTIONS INDIRECTES.....	18
3.1. PRESENCE DANS LES REGIONS DU MAGHREB ET DU MASHREQ	18
3.2. MAINTIEN DU FINANCEMENT DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE LOCALE	19
4. BILAN CHIFFRE DES INTERVENTIONS	21
4.1. TYPES D'APPUIS ALLOUES	21
4.2. THEMATIQUES D'INTERVENTION	22
4.3. ACTIVITES DES BENEFICIAIRES	23
4.4. SUIVI	24
4.5. LES FEMMES ET LES JEUNES.....	25
4.6. PAYS.....	26
5. QUESTIONS ORGANISATIONELLES.....	27
5.1. CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS	27
5.2. PARTENARIATS FINANCIERS	27
5.3. INFORMATION ET COMMUNICATION	27
5.4. GOUVERNANCE INTERNE.....	28
ANNEXE : SYNTHESE DES DEMANDES DE SUBVENTION.....	29

1. Résumé

Au cours de l'année 2018, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseur·e·s des droits de l'Homme (FEMDH) a alloué 132 appuis, totalisant 1,8 millions d'euros, pour renforcer la protection et les capacités d'innovation des défenseur·e·s et acteurs associatifs de la région.

Dans l'ensemble, la Fondation a enregistré une **hausse de 6% de son budget**, en particulier pour soutenir les défenseur.e.s égyptiens en raison de la récurrence des violations des droits de l'Homme observées dans ce pays¹. Les activités de soutien ont représenté 77% du budget, tandis que les coûts administratifs et les salaires ont été plafonnés à 23%.

Près de 80% des **interventions de la Fondation ont été conduites dans des pays en proie à des conflits armés, à l'occupation ou à l'autoritarisme** (Syrie, Libye, Israël et Territoires palestiniens occupés, Égypte et Algérie). Elles ont visé à protéger des défenseur·e·s des dangers auxquels ils sont exposés, à documenter les violations et à porter assistance aux victimes.

Bien que les interventions de la Fondation s'inscrivent principalement dans des contextes d'urgence, leurs effets s'avèrent durables. En 2018, ses appuis ont permis de protéger la vie de 44 défenseur.e.s tout comme de soutenir leurs activités : 33 ont ainsi été en mesure de poursuivre leurs activités de défense des droits de l'Homme dans leur pays ou à l'étranger ; dans les cas de réinstallation à l'étranger, ces aides les ont par ailleurs aidés à s'adapter à leur nouvel environnement, à se former et à trouver un emploi. Face aux menaces planant sur ces acteurs de la société civile, la Fondation a permis d'accompagner plus de 2670 victimes de violations par le biais d'une assistance juridique et de soins et de documenter les violations commises à leur encontre. Plus de 200 rapports ont été publiés et transmis aux mécanismes régionaux et internationaux.

Les quelques exemples développés ci-dessous illustrent ces résultats encourageants.

*La Fondation a joué un rôle central pour protéger la vie de 26 défenseur·e·s **syrien-ne-s** menacé-e-s dans des zones assiégées, suite aux violentes offensives du gouvernement en 2018 pour reprendre le contrôle du territoire, en particulier dans la campagne entourant Damas et au sud de la Syrie. Elle a coordonné ses appuis avec d'autres organisations locales et internationales de défense des droits humains, pour mettre en sécurité ces défenseur·e·s et leur donner accès à une aide médicale et psychologique urgente visant à traiter le traumatisme émotionnel dû à des années de siège et de déplacement forcé. Grâce à ce soutien, l'un des défenseur·e·s a lancé un site web consacré à la mémoire de la guerre, et il prépare un film documentaire sur le parcours des défenseur·e·s des droits de l'Homme en Syrie.*

¹ La FEMDH a reçu et évalué 584 demandes en 2018. Les demandes d'aide en provenance de l'Égypte marquent une hausse de 17% comparé à 2017. Les appuis alloués aux ONG et défenseur·e·s égyptien-ne-s ont quant-à-eux augmenté de 60% par rapport à 2017.

*Un rapport conjoint sur la peine capitale en **Égypte**, publié en février 2019, documente et analyse les condamnations à mort prononcées par les tribunaux civils et militaires entre 2013 et 2018. Ce rapport inédit dresse un bilan de l'augmentation du nombre de peines capitales prononcées contre plus de 700 civils en 2018, y compris des mineurs, et analyse le traitement juridique et sécuritaire de ces affaires. Les données recueillies et présentées dans ce rapport, qui examine également les critères d'un procès équitable et d'une procédure régulière en Égypte, ont par la suite été officiellement communiquées aux différents mécanismes des droits de l'homme de l'ONU qui participeront aux discussions sur la situation des droits humains en Égypte lors de la session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU consacrée à l'Examen périodique universel, en novembre 2019.*

*Grâce à la représentation juridique fournie à un défenseur **algérien** poursuivi arbitrairement pour « outrage à un corps d'État et production de faux » après qu'il eut déposé plainte contre la police pour actes de torture, et à la pression internationale qui s'en est suivie, ce dernier a été acquitté.*

Près de 20% des **interventions de la Fondation ont eu pour objectif de consolider le fonctionnement d'initiatives associatives nouvelles et innovantes, ciblant principalement des régions enclavées du Maroc et de la Tunisie.** Ces initiatives se sont données pour mission de combattre les inégalités, notamment dans les domaines des droits économiques et sociaux et des droits des femmes, et d'encourager les populations marginalisées à être les acteurs d'un changement démocratique durable.

Dans ces pays, les interventions de la Fondation ont permis de sensibiliser, notamment les jeunes et les femmes, au respect des droits fondamentaux à travers des événements éducatifs et culturels. La Fondation a également favorisé l'émergence de coalitions d'associations issues de la société civile pour veiller au respect des libertés fondamentales. 69% de ces dernières ont mis en place des partenariats avec les autorités locales et centrales, portant ainsi durablement leur voix dans le débat public.

Les résultats de ces appuis sont particulièrement probants comme le montrent les exemples ci-dessous.

*Afin de renforcer l'application des lois de protection des femmes contre la violence au **Maroc** et l'éducation de la population à ces réformes, des séances de formation ont été organisées par une nouvelle association, créée en 2017 dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Ces séances ont permis à 52 femmes d'approfondir leur connaissance de la loi n° 103-13 combattant la violence faite aux femmes, entrée en vigueur en 2018. Elles ont également conduit à la création d'une collection de 6 podcasts audio réunissant les témoignages de femmes harcelées et agressées sexuellement dans différents contextes - école, université, bureau, maison, rue. Douze victimes ont reçu des conseils juridiques et un suivi psychologique grâce aux collaborations établies avec des centres d'écoute et des ONG locales.*

*Sur la base de contenus numériques collectés par des militants de la société civile dans toute la **Tunisie** entre 2016 et 2018, un fonds documentaire exceptionnel sur le « Printemps arabe » de 2011 a été confié aux Archives nationales à Tunis en 2017, et a donné lieu à une exposition au musée du Bardo de Tunis, inaugurée le 14 janvier 2019. Cette exposition est un modèle de coopération entre la société civile et les institutions d'État pour la préservation de la mémoire nationale ; elle a été organisée avec le soutien du ministère de la Culture et placée sous le patronage du président de la République M. Béji Caïd Essebsi. Accessibles au public, le fond et l'exposition - à vocation pédagogique, académique et artistique - pourront nourrir la recherche scientifique, et préserver la mémoire collective, en particulier des jeunes, acteurs du changement, et de leurs aspirations.*

Une association locale créée en avril 2017 dans le sud-ouest du Maroc a organisé 4 ateliers juridiques auxquels ont participé 159 jeunes, dont 30% de femmes, pour consolider leurs connaissances de la démocratie et de la budgétisation participatives en matière de gouvernance territoriale. Ces ateliers ont eu lieu d'octobre à décembre 2018. Ils ont permis à ces jeunes de comprendre les mécanismes de traitement des inégalités, d'évaluation et d'intervention sur les politiques publiques du Conseil régional de Souss-Massa. Un livret sur les mécanismes de la participation démocratique dans les politiques territoriales sera réalisé et publié par l'association pour diffuser ces pratiques au-delà des participants aux ateliers.

Une des priorités de la Fondation est de prendre en charge les **frais de fonctionnement, à savoir les loyers et les salaires**, qui sont rarement couverts par d'autres donateurs, pour que les acteurs associatifs puissent assurer la viabilité de leurs activités. Les frais de fonctionnement représentent 76% des coûts pris en charge par la Fondation en 2018². La Fondation a également renforcé son appui **aux jeunes et aux femmes**, qui représentent respectivement 46% et 32% de ses bénéficiaires³.

Au-delà de ces appuis directs, et au vu des menaces, des difficultés financières et des obstacles pour créer des alliances auxquelles les acteurs de la société civile sont confrontés, la Fondation a aidé ses partenaires à contacter d'autres donateurs, entre autres, **ce qui s'est révélé fructueux pour 35% d'entre eux**. Elle a également joué un rôle essentiel dans la coordination des efforts des donateurs publics et privés en **faveur d'un environnement propice à l'action de la société civile** et pour **réfléchir aux moyens de mobiliser et d'étendre les ressources nationales et internationales à destination du mouvement local de défense des droits de l'Homme**, afin de protéger ses capacités de résistance et d'élargir ses perspectives de durabilité.

Enfin, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur les défenseur.e.s des droits de l'Homme, la Fondation a organisé la table-ronde sur la situation des défenseur.e.s au Moyen-Orient et en Afrique du nord lors du [Sommet mondial des défenseurs des droits humains](#) (Paris, du 29 au 31 octobre 2018)⁴.

Les principaux axes d'intervention de la Fondation, tant financiers que non-financiers, en appui aux ONG, groupes et défenseur.e.s individuels de la région, sont présentés plus en détail ci-après.

2. Interventions directes

La Fondation a alloué une aide directe à 131 défenseur.e.s (72 associations et 59 individus)⁵. 51% ont été des appuis urgents, et 49% avaient pour objectif de renforcer les capacités d'action des associations, notamment celles qui n'ont pas accès aux financements traditionnels.

² Les besoins de protection des défenseur.e.s, notamment les soins, les ressources élémentaires pour leurs familles et leur réinstallation urgente/temporaire, représentent 19% des coûts pris en charge par la Fondation. Les 5% restants ont été alloués à des projets, urgents ou innovants, qui ne nécessitaient pas la prise en charge de coûts de fonctionnement pour être développés.

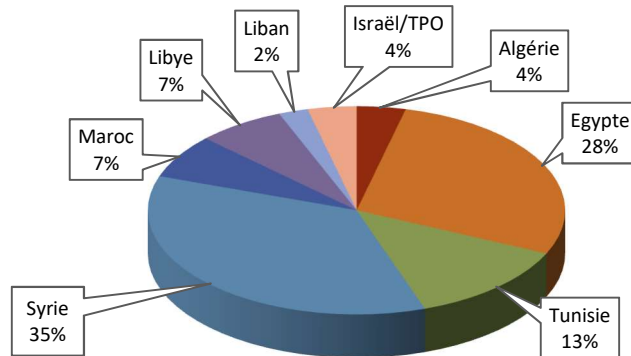
³ Ces bénéficiaires sont des défenseur.e.s femmes et/ou jeunes (moins de 35 ans) ainsi que des groupes associatifs dirigés par des jeunes et/ou des femmes et travaillant en particulier en faveur des jeunes et/ou des femmes.

⁴ Ces débats avaient pour objectif de faire le diagnostic de la situation et des obstacles auxquels les défenseur.e.s font face dans la région, et à réfléchir sur les principaux défis que les défenseur.e.s vont devoir relever à l'avenir, compte tenu de la réalité politique, sociale et économique de la région et de la « fin » d'un consensus sur les droits humains au niveau mondial. La FEMDH a convié deux panels axés sur la dignité humaine et l'égalité, ainsi que huit orateurs, notamment des universitaires et des défenseur.e.s, à s'exprimer sur ces enjeux.

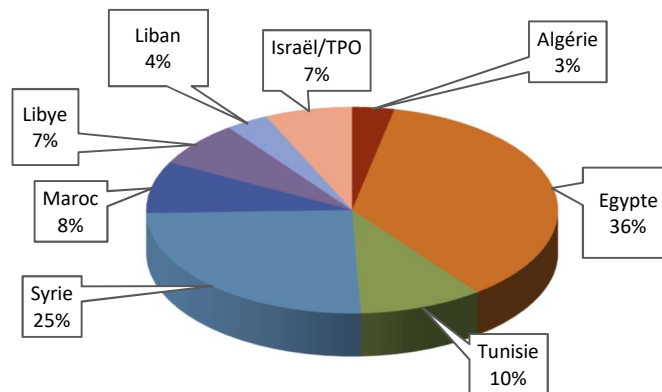
⁵ S'appuyant sur un examen minutieux des demandes par le Secrétariat et conformément aux critères de sélection, le CA a décidé d'allouer un appui direct à 23% des demandes reçues. 6% des bénéficiaires de la Fondation sont membres d'EuroMed Droits.

La répartition des subventions allouées par pays souligne la place importante occupée par la Syrie et l'Égypte, en raison des conditions très difficiles de la lutte pour le respect des droits de l'Homme.

Distribution géographique des interventions



Distribution géographique des montants alloués



Les appuis alloués se répartissent en deux grandes catégories : les interventions urgentes pour protéger les défenseur-e-s individuels en danger, et les interventions en appui aux initiatives nouvelles ou innovantes⁶.

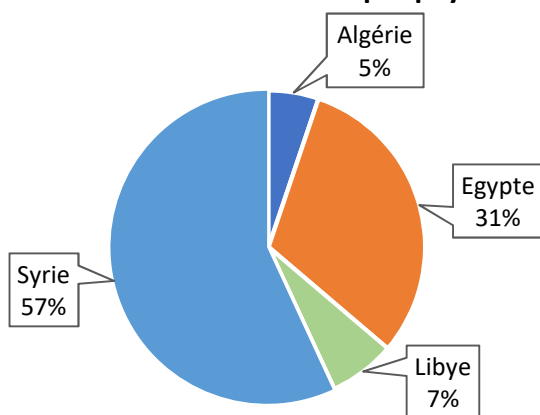
⁶ La Fondation a mis en place deux mécanismes pour répondre avec toute la souplesse nécessaire aux besoins exprimés par les défenseur-e-s : un mécanisme de réaction urgente, permettant au Conseil d'administration de rendre sa décision en moins de 10 jours pour une aide ne dépassant pas 5.000€ (avec un maximum de 20% de frais généraux, soit 6.000€) et un mécanisme reposant sur la consultation directe des membres du Conseil lors de leurs réunions annuelles, au cours desquelles des demandes dont le montant peut atteindre 60.000 € sont étudiées (le CA a élevé le plafond de 40.000 € à 60.000 € en 2018 compte tenu de la hausse des besoins exprimés par les acteurs locaux).

2.1. Interventions urgentes pour protéger les défenseur-e-s

En 2018, la Fondation a accordé des appuis urgents pour protéger 59 défenseur-e-s individuels, dont 34% de femmes et de personnes LGBTQ, ainsi que leurs familles, qui étaient en danger en raison de leurs activités en Syrie, en Égypte, en Libye et en Algérie.

Comme l'indique le graphique ci-après, la vaste majorité de ces appuis urgents a permis d'aider des défenseur-e-s syriens victimes de violences et de déplacements forcés, de mesures de harcèlement, de privation de liberté, de torture et de mauvais traitements.

Distribution des subventions aux défenseur-e-s individuels par pays



Plus précisément, 51% des appuis alloués ont couvert la **réinstallation immédiate et temporaire de défenseur-e-s à l'étranger**, 21% ont servi à couvrir les soins médicaux et le soutien psychologique, et 28% à prendre en charge **des déménagements, une assistance juridique et/ou les besoins élémentaires** des familles dans leurs pays. Ces appuis ont principalement été alloués au vu des menaces reçues par ces personnes et de la précarité de leur situation, et sont destinés à leur permettre de retrouver une certaine normalité dans leur vie et considérer d'autres moyens de poursuivre leur activisme.

La Fondation a en outre suivi de près la situation de 77% de ces défenseur-e-s afin de leur apporter un soutien adapté à leurs besoins, autre que financier.

Elle a notamment coordonné ses interventions, avec des partenaires engagés dans des actions de solidarité, en faveur de 19 bénéficiaires (lettres de soutien pour les demandes d'asile et de réinstallation à l'étranger, missions d'observation de procès, rencontres avec des représentants officiels, etc.). Elle a également aidé 18 défenseur-e-s à accéder à des services de réhabilitation, à des formations ou à obtenir des bourses d'études à l'étranger, et a sécurisé un soutien financier à plus longue échéance pour 6 défenseur-e-s relocalisé-e-s auprès du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression (SCM), du Fonds d'action d'urgence pour les défenseures des droits des femmes (UAF), de Dignity for All, de Reporters sans frontières (RSF) et du Mécanisme de l'UE *ProtectDefenders.eu*.

Dans l'ensemble, les **résultats de ces appuis urgents** sont encourageants :

- Dans **75% des cas**, les subventions et le suivi entrepris ont permis de **sauver la vie des défenseur-e-s et aidé à assurer leur protection à long terme**. Par exemple, un activiste LGBTQ égyptien ayant fui son pays pendant la répression visant début octobre 2017 les individus considérés comme LGBTQ ou soutenant les personnes LGBTQ, a pu éviter une arrestation arbitraire et un examen anal forcé pour « débauche », « immoralité » et « blasphème ». Grâce à sa réinstallation urgente à l'étranger et le suivi entrepris, visant à le mettre en contact avec des personnes actives dans la protection des droits des LGBTQ, ce défenseur a obtenu le statut de réfugié en Europe au mois d'août 2018. Il continue aujourd'hui son combat contre le racisme et l'homophobie en Égypte. À l'heure où nous rédigeons ce rapport, 21 défenseur-e-s syriens, libyens et égyptiens soutenus par la Fondation ont demandé l'asile en Europe et aux États-Unis.
- Dans plusieurs cas, les appuis alloués ont **aidé les défenseur-e-s à se former pour trouver un emploi lors de leur réinstallation à l'étranger**. Une avocate et défenseure des droits des femmes, menacée de détention et de mort par le régime syrien, a par exemple été relocalisée au Liban où elle a pu régulariser sa situation, ce qui lui a permis de reprendre son combat pour les droits humains. Grâce au soutien de la Fondation, entre autres, la militante a pris des cours d'anglais et s'est inscrite pour passer l'examen IELTS, nécessaire pour s'inscrire en master. Elle est l'une des porte-parole d'un mouvement demandant la vérité et la justice pour les victimes syriennes de détention arbitraire et de disparition forcée. À l'heure où nous rédigeons ce rapport, 37% des défenseur-e-s soutenus par la Fondation sont parvenus à s'assurer une forme de revenu stable.
- Enfin, les appuis se sont avérés essentiels pour permettre à **63% des défenseur-e-s de poursuivre leur activisme en faveur des droits de l'Homme, que ce soit dans leur pays ou à l'étranger**. Par exemple, un militant libyen de 38 ans, détenu arbitrairement en décembre 2017, et victime de mauvais traitements par des militaires à Benghazi, a pu se relocaliser et recevoir des soins psychologiques en Tunisie. Grâce à ce soutien, le militant a retrouvé une vie plus ou moins normale et a repris ses activités. Il a notamment participé au rapport final de la phase consultative de la Conférence nationale lybienne, présenté en novembre 2018 au représentant du Secrétaire général M. Ghassan Salamé, chef de la mission de soutien des Nations unies en Libye. Il est ensuite retourné en Libye en décembre 2018 pour travailler comme volontaire dans une association.

Quinze défenseur-e-s n'ont néanmoins pas pu trouver refuge à l'étranger ou retourner dans leur pays d'origine en raison de la persistance des menaces, et deux militants soutenus en 2018 sont arbitrairement détenus en Syrie.

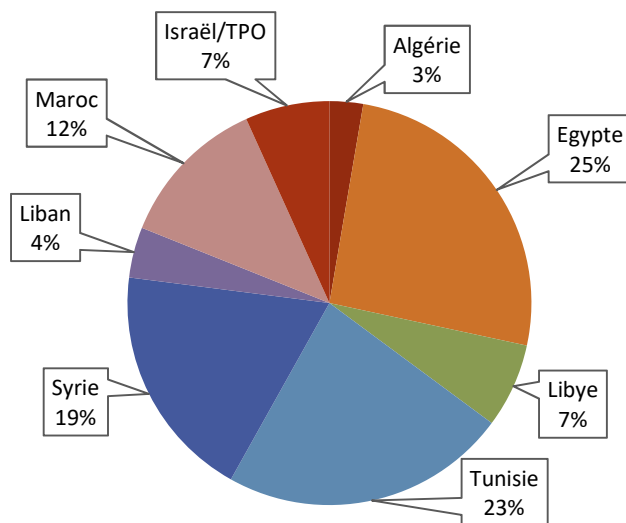
Dans le but d'adapter ses interventions à l'évolution des différentes dynamiques nationales, la Fondation a aussi accordé un appui urgent ou ordinaire⁷ à 72 initiatives de la société civile - y compris des groupes non enregistrés comme associations, **dont 57% sont basés dans des régions isolées et difficiles d'accès**.

Ces subventions ont principalement été allouées à des initiatives innovantes, récemment créées, pour permettre aux bénéficiaires de débiter leurs activités, ainsi qu'à des initiatives bien établies et réputées, faisant face à des

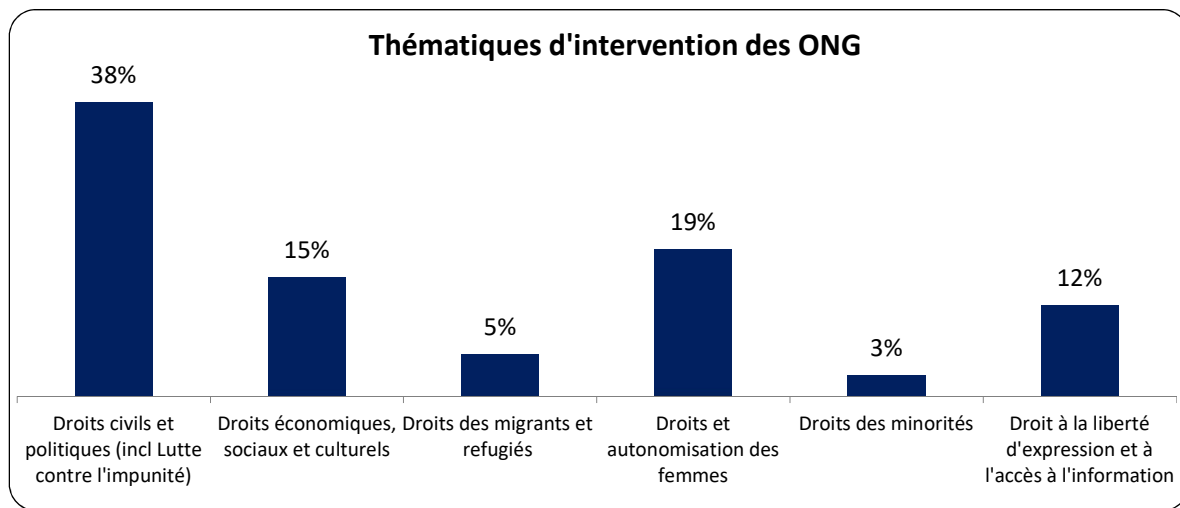
⁷ 9 des 72 ONG bénéficiaires ont reçu un appui urgent relais pour faire face à des problèmes juridiques et financiers soudains en 2018.

problèmes soudains de financement, afin de combler une insuffisance de fonds⁸. Ces groupes se situent principalement en Égypte, en Tunisie, en Syrie et au Maroc, comme l'indique le graphique ci-dessous :

Distribution des subventions à des composantes associatives par pays



Le champ d'action de ces initiatives nouvelles et innovantes se répartit principalement comme suit :



⁸ Les associations bien établies faisant face à des difficultés financières représentent 43% des bénéficiaires des appuis de la Fondation, ce qui constitue une hausse non négligeable par rapport à 2017, tandis que les initiatives associatives nouvelles représentent 57%.

La Fondation a pris en charge des besoins concrets exprimés par les acteurs de la société civile travaillant dans les cinq pays suivants⁹.

2.2.1. Soutien des victimes en Syrie et dans les pays voisins

La Fondation a soutenu 14 groupes, dont **la moitié lutte plus précisément pour le respect des droits des femmes**, qui s'efforcent de **documenter les violations, d'aider les personnes qui en sont victimes et d'obtenir justice et redevabilité**. Les appuis ont plus précisément porté sur :

- Le renforcement d'initiatives documentant les violations perpétrées par toutes les parties au conflit à l'encontre de toute la population, en vue de mener des campagnes de mobilisation et des procédures judiciaires, en particulier dans les cas de violations à l'encontre des femmes¹⁰, de détention, de torture et de disparitions forcées en général, ainsi que l'usage de produits chimiques ;
- Des actions entreprises par les victimes elles-mêmes, comme par exemple des anciennes détenues femmes et des familles de victimes de la torture, pour obtenir justice, accéder à la réhabilitation et faire de leurs revendications une priorité politique dans tout processus de transition ;
- La poursuite de projets de sensibilisation destinés à éduquer et à responsabiliser les femmes pour qu'elles puissent défendre leurs droits, trouver des soutiens dans la société et participer à la vie publique dans la province d'Idlib et dans les zones contrôlées par le régime ; de même que des actions visant à protéger le patrimoine culturel et empêcher d'autres violations de sites archéologiques dans la même province ;
- La mise en place (au sud de Damas, au Liban et en Turquie) d'une aide juridique, administrative et psychosociale aux populations déplacées et réfugiées vulnérables, victimes de traumatismes de guerre, en particulier les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap (PESH) tout en leur donnant les moyens de mieux s'informer sur leurs droits fondamentaux et de renforcer leur participation à la vie publique.

2.2.2. Maintien et développement de nouvelles initiatives en faveur des droits de l'Homme en Libye

La Fondation a permis à 5 organisations libyennes, dont 2 basées à l'étranger pour des raisons de sécurité¹¹, de **développer et de maintenir leurs activités de défense des victimes de violations et de promotion du respect des droits fondamentaux en Libye**. Les initiatives soutenues poursuivaient les objectifs ci-après :

- Apporter une assistance juridique aux victimes de violations et à leurs familles, notamment les victimes de torture, d'enlèvement et de mort en détention ;
- Combattre les discours de la haine et l'incitation à la violence et la discrimination et promouvoir le respect des droits des journalistes ;
- Documenter les violations et défendre les droits des migrants détenus et des PESH à Tripoli et à Benghazi ;

⁹ Les interventions au Liban et en Algérie n'ont pas été détaillées dans ce rapport en raison de leur faible nombre cette année (3 pour le Liban et 2 pour l'Algérie). Aucun appui n'a en outre été alloué à des initiatives associatives jordaniennes, principalement en raison de l'existence d'autres sources de financement dans le pays.

¹⁰ Détention illégale, déplacement forcé, agressions physiques, mariage précoce, pillage et vol, exécutions publiques.

¹¹ À noter qu'une aide juridique supplémentaire a été fournie par la FEMDH à l'une de ces initiatives, pour qu'elle puisse enregistrer son activité en Tunisie.

- Renforcer les compétences des acteurs de la société civile, notamment en matière de recueil de données, de planification stratégique et de promotion des droits humains.

2.2.3. Protection de la société civile indépendante en Égypte

La Fondation a continué de privilégier **la protection du mouvement associatif indépendant en Égypte**, en permettant aux organisations de défense des droits de l'Homme **de maintenir leur existence et leur influence, tant dans leur pays qu'à l'étranger¹², de poursuivre leur travail de documentation des violations et d'assistance aux victimes de la répression et de promotion des droits humains**. La Fondation a notamment soutenu 17 initiatives visant à :

- Sécuriser les systèmes de gestion et de communication internes, et permettre de contester la légalité du gel des avoirs et les allégations d'évasion fiscale arbitrairement formulées à leur encontre ;
- Dénoncer les « *fake news* » ou informations mensongères et documenter les incidents violents, les violations de droits humains et les pratiques judiciaires arbitraires, notamment les procès militaires à l'encontre de civils, les condamnations à mort, la détention arbitraire, la torture et les mauvais traitements, les violences à l'encontre des minorités religieuses et ethniques (chrétiennes et nubiennes), les violations des droits des femmes et des réfugiés et préserver la mémoire ;
- Fournir une aide juridique *pro bono* et représenter devant divers organes judiciaires les victimes de violations, notamment les défenseur-e-s (militants pro-démocratie, étudiants, bloggeurs, journalistes, syndicalistes, migrants et réfugiés) et leurs organisations qui sont victimes de procès iniques, de torture, de détention arbitraire, de condamnations à mort, de même que les femmes victimes de violences ;
- Sensibiliser le public sur le bilan de l'État en matière de respect des droits de l'Homme, en analysant et exposant les politiques et pratiques gouvernementales arbitraires, y compris dans les domaines du budget et des dépenses, afin de promouvoir le droit d'accès à l'information, la transparence et faire campagne pour la redevabilité.

2.2.4. Protection de l'action et des capacités d'innovation des associations dans le conflit israélo-palestinien

La Fondation a apporté des **appuis relais aux organisations qui font face à des difficultés, afin de les aider à surmonter les conséquences de la fermeture du champ d'action de la société civile. Elle a également soutenu par des appuis leviers des initiatives innovantes qui visent à documenter, à prévenir et à répondre aux violations et aux discriminations** en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés. Les 5 ONG soutenues avaient plus précisément pour mission de :

- Maintenir une couverture médiatique indépendante de l'actualité sur les droits de l'Homme et leurs violations ;
- Protéger les défenseuses des droits des femmes et sensibiliser aux conséquences de l'occupation pour les femmes ;
- Offrir un espace sûr où les jeunes Palestiniens et Israéliens sont encouragés, par le biais de projets éducatifs, artistiques, culturels et médiatiques, incluant les jeux, à penser de façon critique et à discuter

¹² 29% ou 5 des 17 bénéficiaires égyptiens d'appuis financiers ont enregistré leur activité à l'étranger, et partiellement relocalisé leur activité, pour des raisons de sécurité.

des différents aspects de la *Nakba*, de la justice transitionnelle et du droit au retour et à résister à la violence.

2.2.5. Soutien aux associations situées dans les régions enclavées de la Tunisie et du Maroc

Au-delà des différences et de la complexité qui caractérisent les processus de transition démocratique en cours dans chacun de ces deux pays, la Fondation a continué de soutenir les activités de 26 ***associations locales qui pallient les carences en matière de protection des droits, notamment les droits économiques, sociaux et des femmes, et encouragent les populations marginalisées à être des acteurs du respect des droits de l'Homme et d'un changement démocratique durable dans leurs régions.*** La Fondation a soutenu 17 initiatives tunisiennes et 9 initiatives marocaines qui ont poursuivi les objectifs suivants :

- Informer les jeunes et les femmes de leurs droits économiques et sociaux, par le biais d'activités culturelles, artistiques et médiatiques, et leur donner ainsi les moyens d'évaluer les politiques publiques et de jouer un plus grand rôle dans le développement local, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- Promouvoir le respect des droits des femmes et l'égalité des genres en sensibilisant aux réformes législatives, en renforçant l'accès à la justice et en fournissant un soutien aux femmes et aux personnes LGBTQ en détresse et victimes de violences ;
- Renforcer la visibilité et encourager la création de coalitions d'acteurs associatifs travaillant dans le domaine de la défense des libertés individuelles et collectives ;
- Préserver la mémoire en rassemblant les sources d'information historiques et en créant des forums de discussion sur la politique, les droits et la culture, afin de contribuer à la construction d'un avenir démocratique.

Ces interventions financières en appui aux initiatives nouvelles et innovantes ont fait l'objet d'un suivi, autre que financier, pour contribuer au rayonnement et à la viabilité de leurs activités. Ce suivi et les résultats des interventions tant financières que non financières de la Fondation sont présentés ci-dessous.

2.2.6. Suivi et résultats des appuis en faveur d'initiatives nouvelles et innovantes

En sa qualité d'intermédiaire et de conseiller auprès de ses bénéficiaires, la Fondation a :

- Encouragé et aidé 41 groupes de formation récente, soit 57% des ONG bénéficiaires, à préparer des plans d'action de nature à permettre à la Fondation, conjointement avec d'autres partenaires, de répondre à leurs besoins ;
- Accompagné 13 nouveaux partenaires, travaillant essentiellement dans les régions enclavées de la Tunisie, en leur offrant des conseils relatifs à la gestion démocratique d'une association, à la mise en œuvre de projets et à la viabilité de leur action, en coopération avec le bureau régional d'EuroMed Droits pour le Maghreb ;
- Encouragé 22% des bénéficiaires à nouer et entretenir des liens avec d'autres groupes et institutions travaillant sur les mêmes thématiques aux niveaux local, national et régional. Ces contacts ont eu pour objectif de favoriser les échanges d'informations et d'expériences entre ONG et d'identifier des actions communes ;
- Participé, en septembre 2018, à un séminaire organisé par la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et les acteurs de la société civile algérienne. Ce séminaire avait pour but de réfléchir aux

moyens à mettre en œuvre pour favoriser un environnement propice à l'action de la société civile algérienne ;

- Coordonné ses interventions avec les fondations privées qui soutiennent la société civile syrienne et rencontré en octobre 2018 les membres du *Syria Working Group* (SWG)¹³ pour discuter des priorités et des besoins de la société civile ainsi que des différentes modalités de soutien en présence d'universitaires et de représentants de la société civile ;
- Coordonné ses interventions en Libye avec l'Institut du Caire pour les études en droits de l'Homme (CIHRS), afin de renforcer le rôle de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des dispositions relatives aux droits de l'Homme de l'accord politique conclu en décembre 2015, et participé aux réunions du groupe de travail sur la Libye, organisées en janvier, mars et juin 2018 ;
- Co-organisé des consultations menées par EuroMed Droits, en mai et novembre 2018, destinées à développer une approche concertée en matière d'appui et de sensibilisation pour protéger le mouvement égyptien des droits de l'Homme dans le contexte répressif actuel ;
- Facilité les échanges de contacts, servi d'intermédiaire, transmis une liste de donateurs potentiels et/ou contribué à la préparation de demandes de financement pour 38% de ses partenaires locaux, soit 27 ONG. La Fondation a de plus aidé plusieurs candidats dont les activités ne rentraient pas dans le cadre de son mandat mais qui pouvaient intéresser d'autres donateurs, en les référant à ces derniers.

Quelques résultats et produits des actions engagées par les partenaires de la Fondation en 2018 :

Plus de 200 rapports documentés, articles et documentaires ont été produits, qui ont permis la communication de plusieurs cas spécifiques de violations graves des droits de l'Homme aux mécanismes régionaux et internationaux afin de mettre en lumière la vérité et de demander justice pour les victimes en Syrie, en Égypte et en Libye.

- Il s'agit, entre autres, de rapports exhaustifs produits (certains conjointement) par des ONG égyptiennes sur les décès en détention résultant d'actes de torture, sur la violence sectaire ainsi que sur la peine capitale. Ce dernier rapport sur la peine capitale fournit notamment un bilan des condamnations à mort prononcées contre au moins 737 civils en 2018. Pour demander l'abrogation de ces pratiques arbitraires, 47 communications ont été émises par ces ONG auprès des procédures spéciales de l'ONU et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples. Ces rapports, ainsi que les actions de visibilité entreprises dans ce domaine, ont incité le Parlement européen à adopter une [résolution](#) en décembre 2018 condamnant les restrictions continuellement posées aux droits fondamentaux en Égypte, notamment la liberté d'expression, d'association et de réunion, le pluralisme politique et l'État de droit ;
- Huit visites de terrain ont également été menées dans des centres de détention de Benghazi, Khoms, Souk Al-Khmiss et Kararim, qui ont donné lieu à la production de rapports détaillés sur le mauvais traitement et les violations de droits dont sont victimes 622 migrants, 52 PESH et 25 orphelins en Libye. Ces rapports ont servi à renforcer les connaissances de six fonctionnaires de l'administration pénitentiaire sur les droits des migrants dans le cadre d'un atelier, afin d'éviter de nouvelles violations ;

¹³ En juin 2018, la FEMDH a été invitée à devenir membre du comité de pilotage du SWG (au même titre que la Fondation Asfari, le Sigrid Rausing Trust et le Fonds d'action d'urgence pour les défenseuses des droits des femmes), dont la mission est d'informer et de faciliter les actions philanthropiques en faveur de la société civile en Syrie et dans les pays voisins (Liban, Turquie, Irak et Jordanie).

- 596 cas de décès (dont 79 femmes et 106 enfants) ainsi que des arrestations, des disparitions forcées et des enrôlements forcés de civils dans la province de Daraa ont également été documentés. Les faits ont eu lieu en juin et juillet 2018, quand le gouvernement syrien a repris le contrôle sur les gouvernorats de Daraa et Quneitr, considérés comme les deux derniers grands bastions de l'opposition en Syrie. L'association à l'origine de ce travail de documentation est considérée comme l'une des principales sources indépendantes d'information en Syrie, et ses données sont citées par les médias internationaux, régionaux et locaux comme CNN, AFP, Al Jazeera, Middle East Eye, Enab Baladi, et The New Arab, entre autres.
- ***Plus de 2678 victimes de violations, notamment des manifestants pacifistes, des militants des droits de l'Homme et de la démocratie, des apatrides, des populations déplacées ou réfugiées venant de Syrie, d'Égypte, de Libye et du Liban, ont pu bénéficier d'une assistance juridique et de services de réhabilitation et de soutien psychologique.***
 - Plus précisément, 331 victimes de violations en Égypte ont reçu des services d'aide et de représentation juridiques pro bono, notamment des associations, des défenseur·e-s, des militants démocrates, des journalistes, des écrivains et des blogueurs, des travailleurs et des femmes, arbitrairement discriminés et/ou poursuivis dans le cadre d'affaires judiciaires - comme l'affaire 173/2011 connue sous le nom de l'affaire « des financements étrangers », et les affaires plus récentes 441/2018, 621/2018, 718/2018 cherchant à incriminer les défenseur·e-s des droits de l'Homme et les opposants politiques - en raison de leurs actions pacifiques destinées à demander justice et respect des libertés et des droits fondamentaux. Cette aide s'est concrétisée devant divers appareils judiciaires – parquets et tribunaux criminel, administratif, du travail et de la sécurité d'état, dans 7 gouvernorats, notamment ceux du Caire, du delta du Nil et de la Haute-Égypte. Comme indiqué par l'un des bénéficiaires, ce soutien s'est avéré essentiel « pour continuer de lutter contre les fermetures arbitraires et les détentions, pour obtenir la libération de défenseurs et gérer certaines procédures d'appel, impliquant parfois l'étude de plus de 1000 documents ». Grâce à l'assistance fournie, 8 militants et une jeune fille mineure ont été libérés en 2018. 15 victimes de licenciement arbitraire ont obtenu plus de 3 millions de livres égyptiennes de compensation. Enfin, 6 agents de police sont en train d'être jugés pour « actes de torture » et « coups ayant entraîné la mort » d'un citoyen égyptien dans un commissariat de police.
 - 2037 déplacés et réfugiés syriens, notamment des femmes et des enfants au sud de Damas et dans le sud de la Turquie, ont bénéficié de conseils juridiques et administratifs, notamment sur les lois relatives à la personne, la polygamie, le mariage précoce, la violence domestique, le recrutement d'enfants soldats, la nationalité et l'accès à l'éducation, ainsi que des séances de soutien éducatif et psychologique.
 - 130 familles apatrides comprenant 44% de femmes, vivant dans des régions reculées du Liban, ont reçu des conseils juridiques pour obtenir des certificats de naissance, la nationalité, un accès à l'éducation et aux services de santé. Des formations ont également été organisées pour 54 avocats, dont 7 délégués par le ministère de la Justice, à Tripoli, Beyrouth et Chtaura, portant sur les procédures juridiques et judiciaires relatives à l'enregistrement des naissances et la nationalité. En plus du conseil juridique, un dialogue unique a été mené par l'association entre la Sécurité générale, les ministères des Affaires sociales, de la Justice, de l'Éducation et de la Santé et le HCR, sur les problèmes liés à l'apatridie (comme l'inscription civile, l'accès à la justice, à l'éducation, aux services sociaux et de santé). Le dialogue a eu pour but de débattre collectivement des mesures à adopter pour y mettre un terme.

- Enfin, un nouveau centre de réhabilitation a ouvert dans le sud-ouest du Maroc, pour les femmes victimes de violence domestique et sexospécifique, et de désocialisation. Ce centre a pu accueillir 33 femmes et leurs enfants, et leur offrir des séances individuelles quotidiennes de conseil administratif et juridique, un soutien médical et psychosocial ainsi que des formations visant à les aider à s'intégrer. De plus, en Tunisie, un centre d'écoute a soutenu et guidé 124 personnes LGBTQ en détresse.
- **211 événements éducatifs et culturels, généralement dans les domaines du film, des jeux et des arts, ont été organisés pour ouvrir le débat sur les droits humains. Ces événements avaient aussi pour but d'encourager 2858 personnes marginalisées, notamment des jeunes et des femmes, à jouer un plus grand rôle dans la promotion du respect des droits fondamentaux, le développement durable, la cohésion sociale et la bonne gouvernance locale en Tunisie, au Maroc, en Algérie, en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés, en Libye, en Syrie et au Liban.**
 - Par exemple, une association tunisienne a organisé une *Académie pour les jeunes* au mois d'octobre, destinée à encourager 25 jeunes acteurs de la société civile (de 18 à 35 ans), des gouvernorats de Kébili, Tataouine, Gafsa et Tozeur, à parler des problèmes de respect de leurs droits économiques, sociaux et culturels dans les régions du sud, et à trouver des solutions. L'académie a également permis de finaliser un reportage intitulé *Portraits sociaux de Kébili* en décembre 2018. D'autres partenariats ont été conclus, l'un avec la Commission régionale pour la Jeunesse et les Sports, visant à créer un centre pour les médias et les droits de l'Homme, et un autre avec l'université de Gafsa pour soutenir l'ouverture de clubs de journalisme aux jeunes de la région ;
 - Une association a aussi organisé des ateliers de création de jeux de rôle, destinés à informer et éduquer les jeunes Israéliens et Palestiniens sur les conflits et les injustices liés à l'exode palestinien de 1948, et ses conséquences. Ces ateliers ont donné naissance en mai 2018 à 5 jeux lancés et testés par 55 participants, dont des enseignants et des étudiants ;
 - Pour promouvoir le respect des femmes et l'égalité des genres au Maroc, une association locale a formé 79 acteurs associatifs et représentants de l'organe de lutte pour l'égalité des chances et l'égalité des sexes du Conseil régional de Rabat-Salé-Kénitra pour surveiller le respect de l'égalité au sein des municipalités. Grâce à cet atelier, les participants ont pu mieux comprendre les politiques publiques susceptibles de promouvoir l'égalité au niveau local. Ils ont également identifié les possibilités de collaboration entre les acteurs associatifs marocains et les membres de ces organes nouvellement formés en application de la Constitution de 2011 ;
 - Une association libyenne a organisé deux ateliers de formation à Tripoli et Sebratah pour 35 journalistes (dont 23% de femmes) dans le but d'approfondir leurs connaissances du rôle que la presse peut jouer pour combattre la désinformation et les discours de haine. À la fin de cette formation, les journalistes ont participé à l'élaboration d'un lexique des termes utilisés dans les discours haineux publiés sur les médias sociaux. Ils ont également signé un code d'éthique journalistique et réalisé 3 vidéos sur les discours de la haine envers les femmes, largement relayés sur les réseaux sociaux.

- **Plusieurs coalitions associatives ont vu le jour ; des recommandations ont été portées par les bénéficiaires de la société civile pour lutter contre l'impunité, et harmoniser les législations et les pratiques avec les dispositions constitutionnelles ratifiées par les pays de la région.**
 - Par exemple, une nouvelle campagne a été lancée 28 ans après la fin de la guerre civile au Liban, pour demander que justice soit faite pour 17 000 disparus libanais et palestiniens. Cette campagne a largement été relayée en août 2018 par les médias [locaux](#) et [internationaux](#). Grâce à la mobilisation soutenue de la société civile libanaise au sujet des disparitions forcées, le Parlement libanais a approuvé une loi sollicitant la création d'une commission nationale d'enquête et la condamnation des personnes responsables. Pour assurer l'application de cette loi, une association libanaise a commencé à numériser ses archives afin de préserver la mémoire de ceux dont les proches à leur recherche vieillissent ou disparaissent.
 - Alors que le ministère tunisien chargé de la société civile et des droits de l'Homme s'est engagé à réformer le décret 88 de 2011 sur les associations, une plateforme interactive composée de milliers d'acteurs de la société civile tunisienne a lancé « l'Alliance civique pour la sécurité et les libertés », qui a unifié son [message](#) et créé des outils de communication pour promouvoir « *la liberté de constituer des associations, d'y adhérer, d'y exercer des activités, et le renforcement du rôle des organisations de la société civile ainsi que leur développement et le respect de leur indépendance* ». Des rencontres ont par la suite eu lieu avec l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) au mois d'août, pour empêcher les efforts visant à « améliorer » la réglementation du secteur, ce qui conduirait à une aversion du travail civique et affecterait le rôle transformateur joué par les associations tunisiennes œuvrant pour le changement démocratique dans le pays, à l'encontre des provisions de la Constitution.
 - Malgré la répression renforcée des autorités égyptiennes à l'encontre des dissidents, et alors que le gouvernement égyptien a proposé des amendements constitutionnels au mépris de la Constitution de 2014, une campagne vidéo exceptionnelle a été lancée par les acteurs de la société civile et inondé les médias sociaux en Égypte, montrant des citoyens de milieux différents affirmant tous : « *Je suis citoyen-ne égyptien-ne et je dis non aux amendements constitutionnels* ». Quantité de personnes se sont mises à se filmer pour exprimer leur opposition aux amendements et demander des « changements positifs ». Certaines vidéos ont attiré plus de 225 000 vues, seulement 10 jours après le début de la campagne ;
 - Une nouvelle initiative de la société civile syrienne menée par des victimes de violations a vu le jour pour encourager les femmes détenues à demander la vérité et la justice, et permettre aux anciennes détenues de témoigner dans un environnement sûr. Cette initiative entend faire de ce thème une priorité politique, aujourd'hui et dans toute phase de transition à venir ;
 - Grâce à la tenue de deux ateliers rassemblant plus de 20 participants (juristes, représentants de la société civile, universitaires et représentants des autorités civiles dans la province d'Ibilib), une campagne en ligne, largement relayée par les médias locaux et internationaux, a été lancée pour demander la protection du patrimoine culturel menacé en Syrie, mettre fin aux actes hostiles contre les objets anciens, et proposer des amendements à la législation locale basée sur les conventions internationales, afin de protéger la propriété culturelle malgré le contexte sécuritaire instable et la récente reprise militaire de la province d'Ibilib par *Hay'at Tahrir al-Sham*. Un protocole d'entente a en outre été signé par les organisations de la société civile et le conseil local d'Al Bara en novembre 2018, et avec le Conseil provincial, pour assurer que les autorités coopèrent dans la protection des sites archéologiques.

À noter que **29% des organisations de la société civile ont mis en place des partenariats avec les autorités locales et centrales**, notamment en Tunisie et au Maroc où ce pourcentage atteint 69%. Parmi ces partenaires, on compte l'ARP en Tunisie, le Parlement marocain, les ministères chargés des droits de l'Homme, des affaires sociales, des femmes, de l'enfance, de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, des sports, leurs commissions régionales, les conseils régionaux ainsi que les institutions nationales – notamment l'Instance nationale de lutte contre la corruption, la Haute instance pour les droits de l'Homme en Tunisie, le Conseil national des droits de l'Homme et ses commissions régionales au Maroc.

Enfin, à l'heure où nous rédigeons ce rapport, **35% des organisations de la société civile ont sécurisé des financements supplémentaires** permettant d'assurer, au moins en partie, la viabilité de leurs activités.

Toutefois, les résultats mentionnés ci-dessus ne doivent pas occulter les **menaces importantes et les difficultés de gestion que les associations de la région rencontrent**. Au-delà de l'examen de demandes croissantes d'appui relais ou de la prolongation sans incidence budgétaire d'accords de partenariat conclus en 2018, la FEMDH a adopté des mesures de suivi spécifiques pour assurer la sécurité des membres de trois ONG ciblées en Syrie, en Libye et en Égypte, pour contourner la crise des liquidités en Libye et pour surveiller étroitement la mise en œuvre d'un accord de partenariat avec une ONG syrienne.

3. Interventions indirectes

Au-delà de ses interventions financières directes, la Fondation a renforcé ses échanges et sa présence au sein des sociétés civiles pour être au plus près des dynamiques associatives locales. Elle a également organisé des activités visant à maintenir et augmenter les appuis mis à la disposition des acteurs associatifs de la région.

3.1. Présence dans les régions du Maghreb et du Mashreq

La Fondation a maintenu sa présence en Tunisie et a participé à plusieurs consultations pour rester au plus près des réalités des acteurs de la société civile de la région.

La mission régionale Maghreb de la Fondation, installée en Tunisie, a organisé **quatre visites de terrain dans les gouvernorats de Siliiana, du Kef, de Jendouba, de Gafsa, de Tozeur, de Kébili, de Tataouine, de Gabès et de Médenine**, pour discuter des problèmes rencontrés au cours de l'année 2018 et cerner autant que possible les besoins des associations émergentes en termes de développement et d'assistance. Suite à ces rencontres, quatre associations récemment créées ont reçu un appui levier et des conseils personnalisés sur la planification et la mise en œuvre de projets. De plus, la FEMDH a fourni des conseils journaliers à ces groupes et à d'autres bénéficiaires pour les aider à développer des partenariats techniques et financiers avec d'autres institutions nationales, acteurs associatifs et donateurs. Ceci s'est avéré bénéfique dans la mesure où 71% des bénéficiaires ont mis en place des partenariats avec les autorités locales et nationales, et 47% ont sécurisé des moyens de financement complémentaires pour assurer, au moins en partie, la viabilité de leur activité.

Six ONG tunisiennes bénéficiaires ont notamment participé – avec 400 autres représentants de la société civile – à la **conférence annuelle de la Ligue des instances publiques indépendantes**, qui regroupe les 7 instances veillant à la lutte contre la corruption (INLUCC), l'accès à l'information (INAI), la prévention de la torture (INPT), la protection des données personnelles (INPDP), la lutte contre la traite des personnes (INLTP), le bon déroulement des élections (ISIE), les bonnes pratiques du secteur audiovisuel (HAICA), et le Comité supérieur

des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CSDHLF). La conférence, qui a eu lieu du 30 novembre au 2 décembre 2018 à Hammamet, a permis à ces organisations, de formation récente, de nouer des contacts avec des institutions nationales et d'échanger au sujet des priorités conjointes pour le pays. Une réunion régionale à Tozeur, à laquelle participeront les partenaires et bénéficiaires de la FEMDH, est également prévue en avril 2019.

De plus, la Fondation a participé à **trois réunions du groupe de travail sur la Libye**, coordonnées par l'Institut du Caire pour les études en droits de l'Homme (CIHRS), afin de renforcer la collaboration entre les ONG libyennes et internationales. Enfin, elle a **maintenu une communication régulière avec la société civile égyptienne**. Elle a également participé aux réunions biennuelles coordonnées par EuroMed Droits avec les organisations internationales pour développer une approche concertée de la solidarité et de la promotion d'actions visant à répondre à la répression.

3.2. Maintien du financement des acteurs de la société civile locale

La Fondation a également joué un rôle dans les efforts de coordination entre les donateurs publics et privés en vue de discuter de la fermeture de l'espace civique et d'examiner les moyens de mobiliser et d'accroître les ressources étrangères et nationales pour les mouvements locaux de défense des droits humains afin d'assurer leur résilience.

3.2.1. Promouvoir un environnement favorable à l'action de la société civile

En complément des échanges réguliers avec les ONG locales et internationales, la Fondation a organisé en juin 2018, avec l'ONG *International Media Support* (IMS), une réunion consultative regroupant 29 représentants des principaux donateurs publics et privés impliqués dans le soutien de la société civile au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Cet espace de consultation était destiné à débattre des différentes stratégies adoptées par les ONG et les bailleurs pour contourner la réduction du champ d'action de la société civile, et considérer les moyens et mécanismes à même d'assurer un financement viable des mouvements de défense des droits de l'Homme¹⁴. Des échanges ont eu lieu sur les orientations des gouvernements de la région, ainsi que sur la réinstallation partielle des acteurs de la société civile à l'étranger. En outre, cette réunion a été l'occasion de tirer des enseignements de l'expérience acquise dans d'autres régions (Amérique Latine, Asie Centrale et Europe de l'Est). Les discussions continuent dans trois groupes de travail : 1) les questions régionales, en explorant en particulier les réseaux de soutien/initiatives pour la société civile au niveau régional, 2) les questions pratiques, en explorant notamment les moyens de diversification de revenus pour la société civile (consultances, dons d'expatriés, annonces publicitaires), et 3) le bien-être et la gestion du stress pour coordonner et répondre aux besoins en matière d'accompagnement psychosocial.

¹⁴ Une analyse sur les possibilités offertes par la réinstallation partielle à l'étranger et ses défis a été élaborée par la FEMDH pour compléter un autre rapport réalisé l'année dernière sur les défis rencontrés par la société civile et la réduction de son champ d'action.

3.2.2. Augmenter la part et la flexibilité des ressources étrangères pour la société civile locale

Conformément à la décision du Conseil d'administration de s'engager avec des réseaux de fondations pour accroître les ressources destinées aux défenseur-e-s et ONG locaux, et compte-tenu des conclusions de [l'étude sur les financements à disposition des défenseurs des droits humains](#) que la FEMDH a co-dirigé avec le Mécanisme de l'UE sur les défenseurs¹⁵, la Fondation a tenu une session lors de la réunion annuelle du réseau Ariadne en mars 2018¹⁶. Cette session avait pour objectif de discuter des changements dans les financements publics et privés pour les défenseurs et comment les fondations privées peuvent élaborer des arguments et des stratégies qui accroissent ces financements au sein de leurs propres structures ou auprès des donateurs bilatéraux. Quelques fondations privées ont accepté de s'engager davantage dans le plaidoyer auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux, notamment dans le cadre de l'Initiative des fondations pour la société civile (FICS)¹⁷.

3.2.3. Renforcer le financement endogène pour l'engagement civique et les droits de l'Homme

Considérant qu'il ne peut y avoir d'avenir démocratique dans la région si le financement de l'action associative dépend exclusivement de fonds étrangers et au vu des contrôles renforcés des gouvernements sur le financement des associations, la Fondation a lancé en 2017 (parallèlement à des efforts similaires entrepris au Maroc) une étude pour identifier les pistes susceptibles de renforcer les opportunités de financement endogène pour les acteurs de la société civile tunisienne. Finalisée en octobre 2018¹⁸, cette recherche présente les dispositions législatives et l'état de la pratique en termes de financement national (en provenance des secteurs public et de l'entreprise), les mécanismes ayant existé, ceux en place actuellement ou ceux venant d'être établis. L'étude propose également des recommandations à l'intention des acteurs associatifs et des représentants d'institutions publiques et d'entreprises¹⁹.

¹⁵ L'étude souligne, entre autres, 1) une croissance de l'intérêt des fondations à soutenir les défenseurs des droits de l'Homme (+12%) qui ne compense néanmoins pas complètement le déclin des financements publics (-2%) pour les DDH, et 2) le caractère marginal de la part réservée aux défenseur.e.s dans les budgets des donateurs.

¹⁶ Ariadne est un réseau regroupant plus de 600 bailleurs et philanthropes soutenant les droits de l'Homme dans le monde entier.

¹⁷ L'initiative des bailleurs pour la société civile (FICS) est une coalition de fondations publiques et privées unique en son genre, luttant contre la fermeture du champ d'actions de la société civile et initiant une multitude de réponses à la situation. La FEMDH est membre du comité consultatif de la FICS.

¹⁸ Le comité de pilotage de l'étude, composé de sept représentants de la société civile tunisienne, s'est réuni en septembre 2018 pour discuter son contenu et ses conclusions. L'étude a en outre été enrichie par des représentants associatifs tunisiens à l'occasion du Symposium de la société civile tunisienne qui s'est tenu du 15 au 17 décembre 2017.

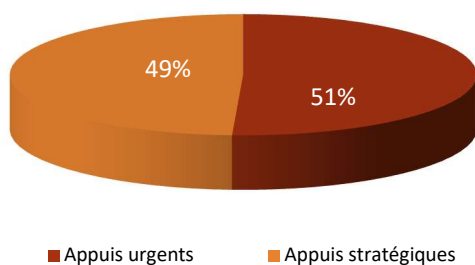
¹⁹ Un séminaire de suivi technique devrait avoir lieu en 2019.

4. Bilan chiffré des interventions

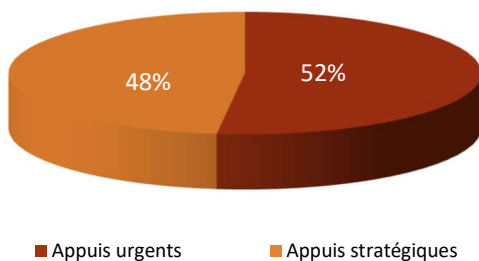
Les graphiques suivants présentent un bilan chiffré des appuis alloués aux défenseur-e-s et ONG par la Fondation en 2018.

4.1. Types d'appuis alloués

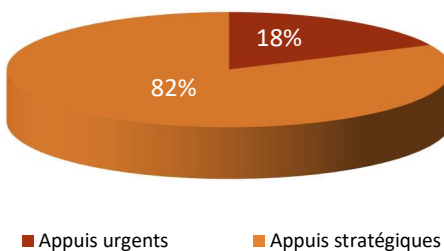
Type d'interventions (# appuis)



Type d'interventions (# bénéficiaires)



Type d'interventions (montants)



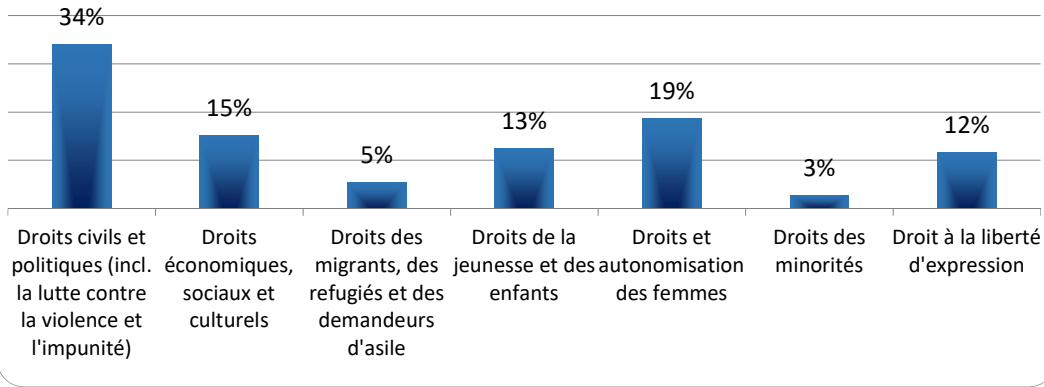
Bien qu'elles présentent des montants plus faibles que les interventions ordinaires en appui aux initiatives de la société civile, les interventions urgentes de la Fondation, destinées à protéger la vie et la sécurité des défenseur-e-s travaillant dans des environnements hostiles, restent nombreuses, notamment en Syrie et en Égypte. En 2018, elles ont atteint un nombre semblable à 2017.

51% des appuis alloués par la Fondation l'ont été dans l'urgence, et 49% dans le cadre d'appels à propositions biannuels. [Ces deux mécanismes d'appui, disponibles](#) ont ainsi permis de répondre avec la souplesse nécessaire à des situations d'urgence, ou à des initiatives innovantes.

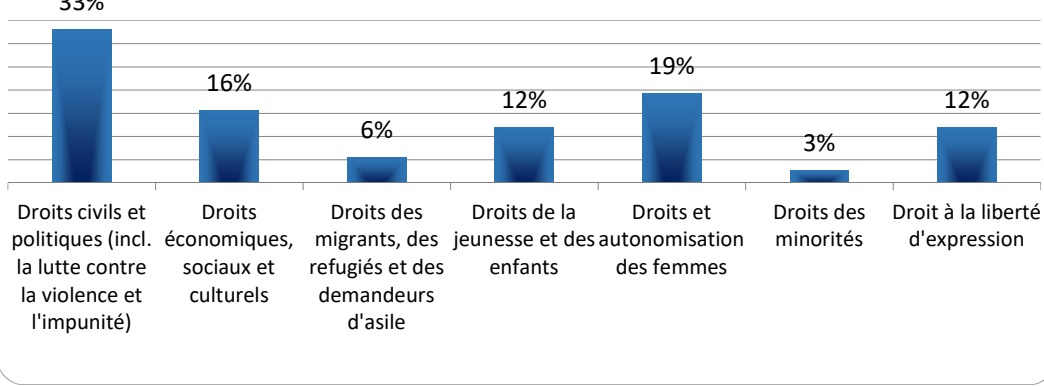
Le montant moyen des subventions (urgentes et ordinaires) allouées est de 13 637 euros, en légère hausse comparé à 2017. Cette somme reflète l'importance de l'appui, et les moyens financiers limités mis à disposition des sociétés civiles de la région.

4.2. Thématiques d'intervention

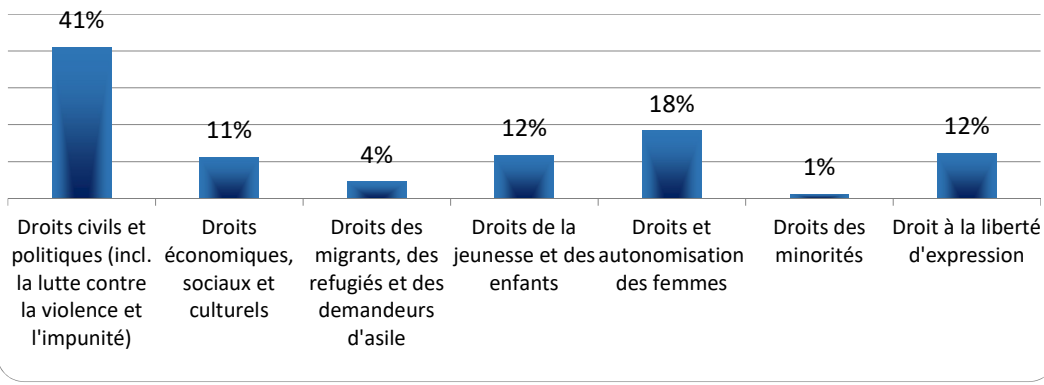
Distribution en fonction du nombre d'interventions



Distribution en fonction du nombre de bénéficiaires



Distribution en fonction du montants des interventions

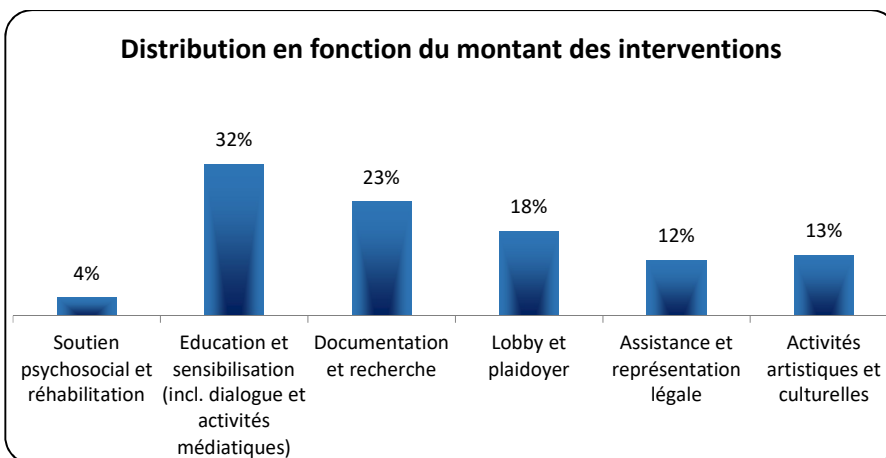
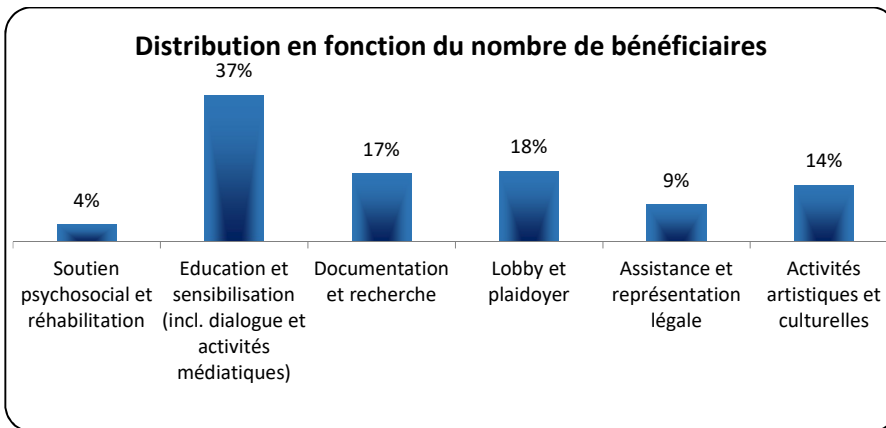
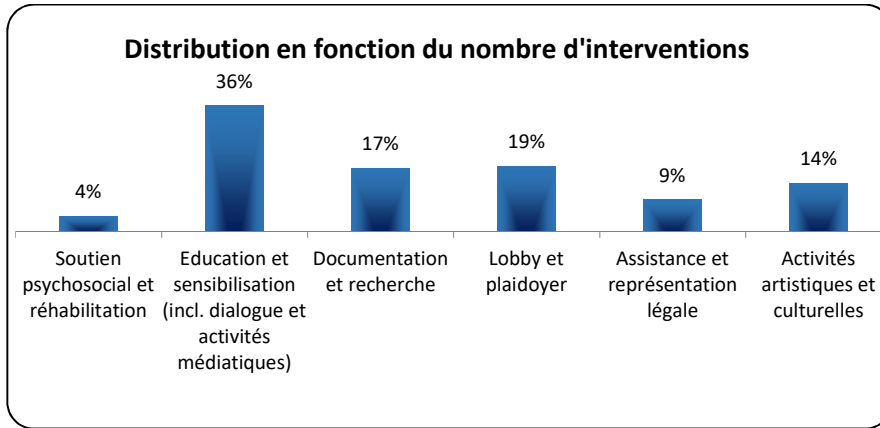


Les principaux champs d'action des bénéficiaires sont les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, étant donné le caractère prioritaire de ces questions dans la région. La proportion des interventions portant sur ces thématiques a donc atteint 49%.

En outre, compte tenu du rôle central des femmes et des jeunes dans les sociétés et dans l'édification de la démocratie, la Fondation a fait du renforcement de la participation, du respect de leurs droits et de leur leadership une priorité. Ces axes représentent 32% des interventions de la Fondation en 2018.

Note : Certaines interventions peuvent avoir été ventilées sur plus d'une catégorie afin de générer une vue d'ensemble complète et pertinente de tous les domaines couverts par les ONG bénéficiaires

4.3. Activités des bénéficiaires

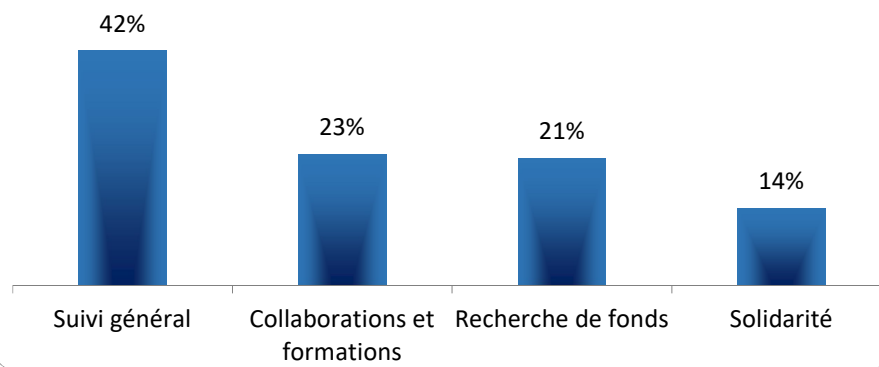


Les activités complémentaires relatives à l'éducation, au dialogue et au plaidoyer, qui sont essentielles pour impulser des dynamiques de réformes et de transformation dans le domaine des droits de l'Homme, représentent la plus grande part des activités engagées par les bénéficiaires (55%). La Fondation encourage également les activités culturelles et artistiques comme alternatives aux moyens conventionnels, permettant de toucher un public plus jeune et plus large. Les festivals, le théâtre de rue, les jeux, la musique et les arts sont quelques exemples des moyens innovants adoptés par 14% des bénéficiaires pour véhiculer les valeurs démocratiques, de citoyenneté, de justice et de respect des droits de l'Homme.

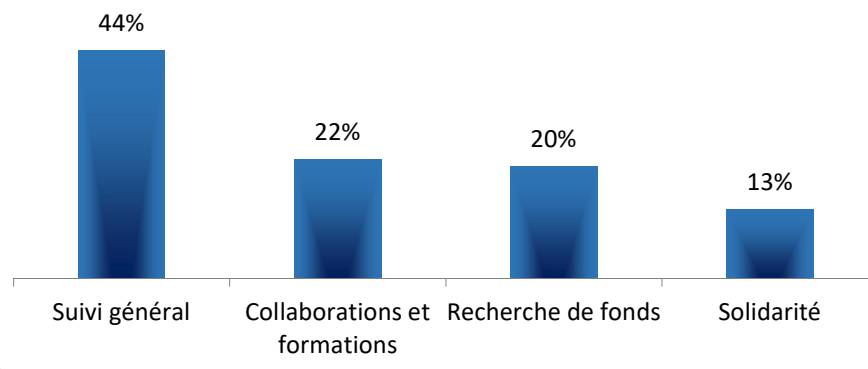
Dans une région où différentes dynamiques nationales sont en jeu, une grande partie des actions mises en place par les partenaires de la Fondation avait également pour objectif de documenter les violations des droits humains et d'apporter assistance, justice et réparation pour les victimes. Celles-ci représentent 31% des activités engagées par les partenaires de la Fondation.

4.4. Suivi

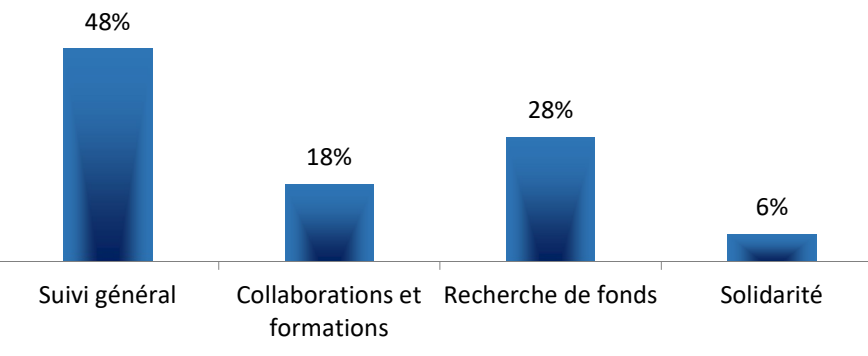
Distribution en fonction du nombre d'interventions



Distribution en fonction du nombre de bénéficiaires



Distribution en fonction du montant des interventions



Outre la mise à disposition de fonds, l'un des principaux objectifs de la Fondation est d'aider les défenseur-e-s et les ONG les plus vulnérables à poursuivre leur mission sur le long terme. À cette fin, la Fondation a réalisé un suivi de ses interventions financières dans 58% des cas. Elle a notamment servi d'intermédiaire pour renforcer les collaborations entre ses partenaires et faciliter l'accès aux formations et aux financements.

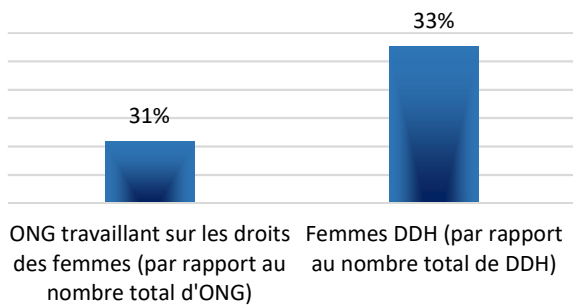
Ce type de suivi est particulièrement important pour les initiatives récentes et menacées qui sont ainsi en mesure d'échanger des informations, de tirer les enseignements d'autres expériences et de construire de nouvelles synergies. Leur isolement s'en voit alors réduit et leur soutien renforcé.

Dans 35% des cas, les ONG concernées par cet accompagnement personnalisé ont pu obtenir des financements auprès d'autres institutions

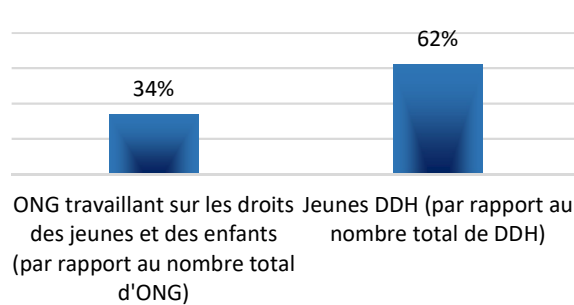
4.5 Les femmes et les jeunes

Les femmes et les jeunes sont des bénéficiaires importants des appuis de la Fondation en raison de leur rôle central dans les sociétés et les processus de démocratisation. Protéger leurs droits et renforcer leur leadership est déterminant dans un environnement régional où les processus politiques et associatifs ne les intègrent pas suffisamment. Les femmes et les jeunes représentent donc respectivement 32% et 46% des bénéficiaires. La Fondation a en outre conditionné l'allocation de fonds à plusieurs groupes et ONG à une représentation adéquate des femmes dans leurs instances de direction.

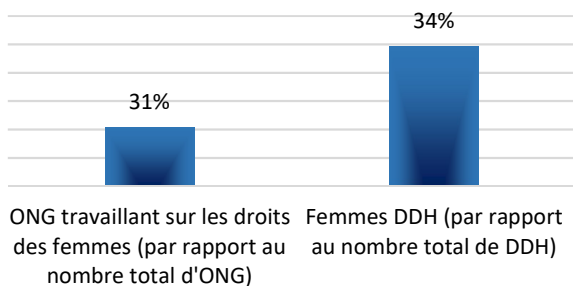
Distribution en fonction du nombre d'interventions



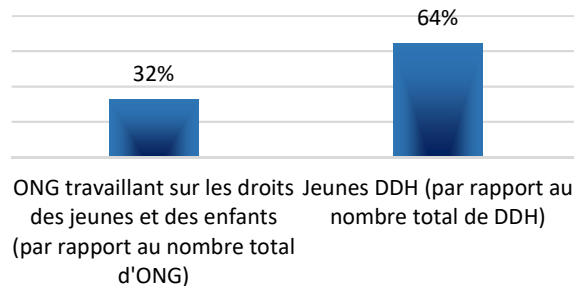
Distribution en fonction du nombre d'interventions



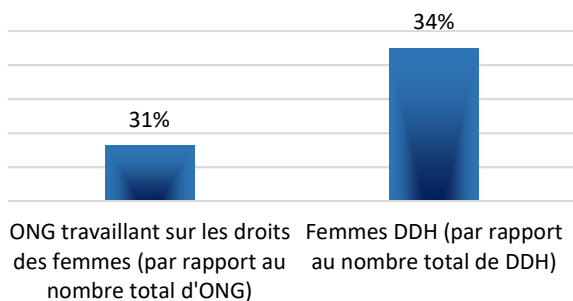
Distribution en fonction du nombre de bénéficiaires



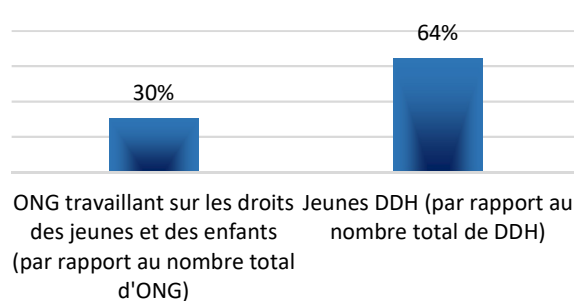
Distribution en fonction du nombre de bénéficiaires



Distribution en fonction du montant des interventions

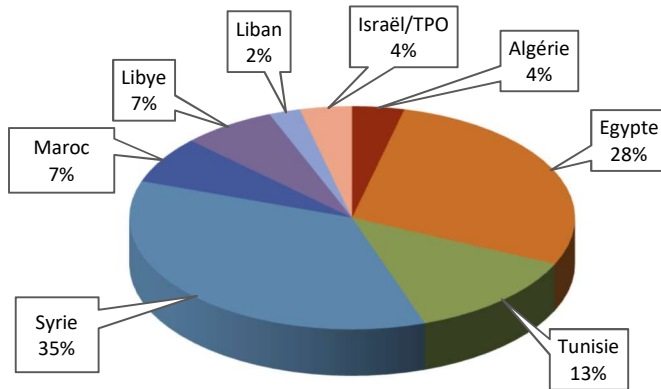


Distribution en fonction du montant des interventions

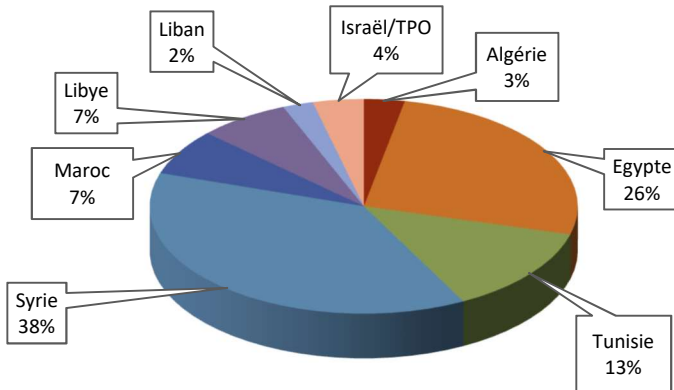


4.6 Pays

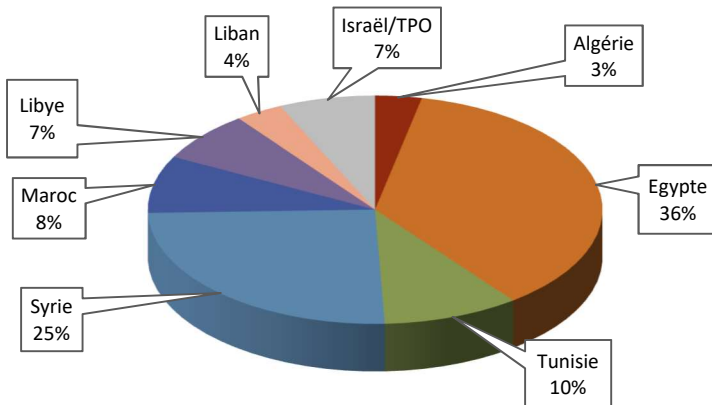
Distribution géographique des interventions



Distribution géographique des bénéficiaires



Distribution géographique des montants alloués



Comme au cours des années précédentes, les appuis alloués en 2018 ont majoritairement concerné la Syrie toujours en guerre et l’Egypte, en raison de la fermeture progressive du champ d’action de la société civile indépendante. Les appuis aux ONG et défenseur-e-s égyptiens ont notamment augmenté de 60% par rapport à 2017. Dans le contexte actuel d’impunité, les interventions de la Fondation se sont concentrées à protéger les défenseur-e-s, les aider à documenter les violations et à apporter une aide aux victimes, en premier lieu les défenseur-e-s eux-mêmes.

La Fondation n’a cependant pas négligé la protection des défenseur-e-s agissant dans d’autres contextes hostiles comme la Libye, l’Algérie, Israël et les Territoires palestiniens occupés, représentant 15% des interventions de la Fondation en 2018.

Enfin, le chantier des réformes législatives et de la décentralisation, en cours en Tunisie et au Maroc, nécessite un engagement et des ressources supplémentaires mises à la disposition des associations locales. 20% des interventions se sont donc axées sur le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs associatifs de ces pays, notamment ceux qui agissent dans des zones enclavées.

5 Questions organisationnelles

5.1 Consultation du Conseil des représentants

Le Conseil d'administration a tenu une réunion avec son [Conseil des représentants](#) à Bruxelles, le 23 juin 2018. Celui-ci comprend les membres d'EuroMed Droits, soit 80 organisations de la société civile de la région euro-méditerranéenne. Cette rencontre avait pour but de discuter des réalisations de la Fondation (2015-2017) et des nouvelles orientations. A cette occasion, la Fondation a été félicitée à plusieurs reprises pour son travail dans la région. Les principales questions soulevées ont porté sur les procédures de cooptation du Conseil, les moyens développés pour transférer des fonds dans la région de façon sécurisée, et le plaidoyer dans le domaine des politiques de financement.

5.2 Partenariats financiers

Neuf donateurs publics et privés ont fait confiance à la Fondation et contribué à ses activités à hauteur d'environ 2,6 millions d'euros en 2018²⁰. La Fondation a signé un nouveau partenariat avec la Direction du Développement et de la Coopération helvétique (DDC) en juillet 2018. Cependant, les efforts pour explorer de nouvelles possibilités de partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français n'ont pas abouti.

- Les appuis à l'action de base de la Fondation, totalisant 1,1 million d'euros (44%), ont notamment été alloués par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA)²¹, le Sigrid Rausing Trust (SRT) et les fondations Open Society (OSF) ;
- Les appuis pour des projets ponctuels, totalisant 1,5 million d'euros (56%), ont été alloués par l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), le ministère danois des Affaires étrangères (DAPP)²², la Direction du Développement et de la Coopération helvétique (DDC), l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), la Fondation nationale pour la démocratie (NED) et le Fonds Rockefeller Brothers (RBF).

5.3 Information et communication

La Fondation a chargé un développeur web de concevoir son nouveau site internet, <http://emhrf.org/>, lancé en juin 2018. Elle a également installé ses serveurs dans un lieu plus sécurisé.

La Fondation a également poursuivi sa politique de confidentialité concernant la plupart des informations relatives à ses bénéficiaires. Cette politique est mise en œuvre en raison des risques auxquels pourraient être exposés les ONG et les individus candidats à un financement, les bénéficiaires et les autres défenseur-e-s en contact avec la Fondation.

La Fondation reste cependant transparente sur ses activités, notamment dans le cadre de ce rapport d'activités et auprès de ses principaux partenaires financiers, sous réserve que ceux-ci protègent la confidentialité de l'information.

²⁰ Comparé à 2017, le budget opérationnel annuel de la Fondation a augmenté de 6%.

²¹ Dans le cadre de ce soutien de base, SIDA couvre les subventions liées à tous les pays dans lesquels la FEMDH est active, à moins qu'ils ne relèvent pas des règles définies par le CAD de l'OCDE en matière d'aide au développement.

²² Dans le cadre de son appui, DAPP couvre les subventions liées à tous les pays dans lesquels la FEMDH est active, à moins qu'ils ne relèvent pas des règles définies par le CAD de l'OCDE en matière d'aide au développement.

5.4 Gouvernance interne

Le [conseil d'administration](#) a coopté un nouveau membre, M. Habib Nassar, spécialiste des questions de justice internationale de nationalité libanaise²³, afin de favoriser la rotation. Kamel Jendoubi a par ailleurs été nommé trésorier suite au départ d'Eskil Trolle.

Le Conseil d'administration, composé de 12 membres qui exercent leurs fonctions à titre bénévole, s'est réuni à deux reprises, en avril et en octobre 2018, pour discuter de la stratégie, des orientations (programmes, financements, etc.), et étudier les demandes d'appui. Il a en outre approuvé l'ensemble des demandes d'appuis urgents. Le Conseil a été assisté dans son travail par un Secrétariat composé de 7 salarié-e-s à plein temps et d'un collaborateur à temps partiel, ainsi que de stagiaires²⁴ et de consultants en informatique et en comptabilité.

Personnel en charge des programmes :

- Anne-Sophie Schaeffer (diplômée en droit international public), plein temps, directrice des programmes en France ;
- Seif Taha (diplômé en sciences politiques), plein temps, coordinateur régional pour le Mashreq en France ;
- Alexandra El Khazen (diplômée en relations internationales), plein temps, assistante régionale pour le Mashreq en France ;
- Rami Salhi (diplômé en sociologie), temps partiel, consultant régional pour le Maghreb en Tunisie ;
- Tej El Houda Trad (diplômée en commerce et technologies de l'information), temps plein, coordinatrice régionale pour le Maghreb en Tunisie ;
- Lorand Revault (diplômé en droit international), plein temps, coordinateur régional pour le Maghreb en Tunisie, depuis avril 2018.

Personnel en charge de l'administration :

- Améline Jaskowiak (diplômée en économie internationale), plein temps, directrice administrative et financière, au Danemark ;
- Julia García Han (diplômée en économie), plein temps, chargée de l'administration et des finances, au Danemark, remplacée lors de son congé maternité par Sherine Hafez et Kérime Nicholls jusqu'en septembre 2018.

Le Conseil a en outre mis en place en 2018 de nouvelles mesures de gestion interne (matrice et manuel de gestion des risques) et un code de conduite anti-corrupcion. Enfin, la FEMDH a renouvelé son partenariat avec EuroMed Droits qui comprend, entre autres, le partage des bureaux et des coûts afférents, de même que les services informatiques²⁵. L'audit de la Fondation a été confié à *Deloitte* à Copenhague et est consultable sur le [site internet](#) de la Fondation.

²³ Habib Nassar est avocat et militant, avec plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la société civile, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle dans la région MENA. Il est actuellement directeur des politiques et de la recherche à Impunity Watch, une ONG internationale cherchant à promouvoir la redevabilité pour les violations commises dans les pays en transition.

²⁴ Caroline Emma Troen (diplômée en développement global), puis Costanza Facci (diplômée en études internationales et diplomatie) ont également été recrutées comme stagiaires à temps plein au Danemark, ainsi que Sana Daly (diplômée en communication) et John Esteban Rodriguez (diplômé en sociologie) comme stagiaires à plein temps à Paris, pour de courtes périodes afin d'aider le personnel.

²⁵ Cet arrangement existe depuis 2005 afin de minimiser les coûts administratifs des deux organisations.

Annexe : Synthèse des demandes de subvention

1. Aperçu du nombre de demandes

En 2018, la Fondation a reçu et traité **584** demandes de financement.

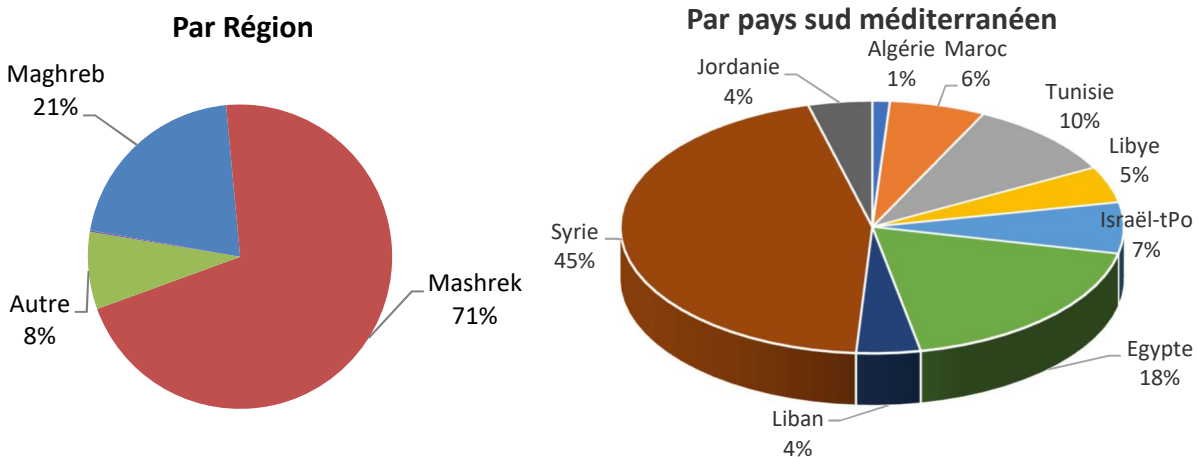
Statut : Demandes reçues		
<i>Appuis alloués</i>	132	24%
<i>Demandes en cours d'examen</i>	43	8%
<i>Demandes rejetées</i>	365	68%

Type : Demandes reçues		
<i>Urgentes</i>	245	42%
<i>Ordinaires</i>	294	50%
<i>Demande d'information</i>	45	8%

Le montant total alloué par la Fondation en 2018 s'élève **1 800 132,90 euros**.

2. Répartition géographique

La Fondation a reçu et évalué un total de 534 demandes d'appuis provenant de la région sud-méditerranéenne (soit **91,4%** de toutes les demandes reçues).



3. Raisons d'inéligibilité

Ci-après la liste des principales raisons justifiant l'inéligibilité de demandes reçues en 2018 :

- Les activités présentées ne relevaient pas du mandat géographique de la Fondation qui couvre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, les Territoires palestiniens occupés et Israël, soit **7%** des demandes rejetées.
- La demande ne répondait pas aux principaux critères de sélection de la Fondation (qualité de défenseur-e-s du demandeur, sa situation, l'approche développée et le niveau de nécessité), soit **62%** des demandes rejetées.
- La demande était trop peu étayée et/ou le demandeur ne donnait pas satisfaction (descriptions de projets trop vagues, avis négatifs émis sur le demandeur par d'autres partenaires et donateurs), soit **18%** des demandes rejetées.
- La demande correspondait aux exigences de la Fondation mais a été rejetée parce que le demandeur avait déjà été soutenu par la Fondation auparavant ou par une autre organisation, n'était pas immédiatement menacé, ne constituait pas une priorité par rapport à d'autres demandes (dans le cas par exemple de journalistes pouvant recevoir des fonds d'autres organismes), et les projets proposés pour des appuis ordinaires n'étaient pas innovants, soit **9%** des demandes rejetées.
- Des demandes ont été rejetées pour diverses autres raisons. Elles représentent **4%** des demandes rejetées.

Lorsque les demandes ne relevaient pas du mandat de la Fondation, le Secrétariat a pu orienter, le cas échéant, les demandeurs vers d'autres donateurs. Ce service a notamment été fourni dans les cas où des défenseur-e-s individuels se trouvaient en danger dans d'autres régions. Ces demandes inéligibles pour lesquelles un suivi a été réalisé représentent **1%** des demandes rejetées.

4. Temps moyen de réponse

En règle générale, la Fondation s'attache à répondre rapidement aux demandes d'appui qui lui sont envoyées. L'intervalle entre la réception de la demande et la réponse envoyée est détaillé ci-dessous :

Temps de réponse moyen	14 jours
<i>Moyenne demandes information</i>	3 jours
<i>Moyenne demandes urgentes</i>	14 jours
<i>Moyenne demandes ordinaires</i>	16 jours